

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Denis en Val

Par arrêté n°A2019-050, le président d'Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Denis en Val.

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 33 jours :

**du lundi 20 mai 2019 à 9h00**  
**au vendredi 21 juin 2019 à 17h00**

Monsieur Bernard DUCATEAU, militaire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique aux lieux suivants :

Mairie de Saint Denis en Val  
60 rue de Saint Denis  
45560 SAINT DENIS EN VAL

Aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

Les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

Les samedis de 9h00 à 12h00.

Métropole « Orléans Métropole »

Espace Saint Marc - 5 Place du 6 Juin 1944 - 45000 Orléans

Le lundi de 8h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes, en mairie :

- **Le lundi 20 mai 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **Le mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 17h00,**
- **Le samedi 15 juin 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **Le vendredi 21 juin 2019 de 14h00 à 17h00.**

Le public pourra également consulter des informations relatives à l'enquête publique sur le site internet de la commune : [www.saintdenisenval.com](http://www.saintdenisenval.com) (rubrique « urbanisme »).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête dont un à disposition en mairie de Saint Denis en Val et un à disposition au siège d'Orléans Métropole ou les adresser par écrit en précisant « A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur » :

- **Par courrier :** Mairie – 60 rue de Saint Denis – 45560 Saint Denis en Val
- **Par courriel :** [revision-plu@saintdenisenval.com](mailto:revision-plu@saintdenisenval.com)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint Denis en Val et au siège d'Orléans Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès réception de celui-ci par les services, et pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la métropole « Orléans Métropole » prendra par délibération la décision d'approuver le plan local d'urbanisme révisé à la suite de l'examen des pièces du dossier soumis à enquête publique, des registres d'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. La décision sera affichée au siège d'Orléans Métropole, en mairie de Saint Denis en Val et publiée par voie de presse.

Le public peut demander toute information auprès du service urbanisme de la commune de Saint Denis en Val, Mairie, 60 rue de Saint Denis (Tél : 02 38 76 70 34).